



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DE RÈGLEMENT 218-2024 modifiant le règlement 215-100 Prévention des incendies incluant le code national de prévention des incendie, édition 2010


AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 10 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 218-2024 modifiant le règlement 215-100 Prévention des incendie incluant le code national de prévention des incendies, édition 2010

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12^e jour du mois de décembre 2024.


Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière